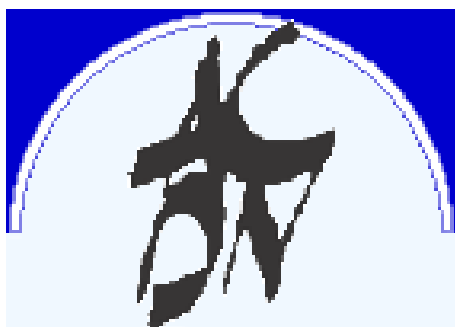


<https://www.acdn.net/spip/spip.php?article1418>



UN RÉFÉRENDUM POUR ABOLIR LES ARMES NUCLÉAIRES ET RADIOACTIVES : POURQUOI ?

- Accueil - Dossiers -
Date de mise en ligne : lundi 29 décembre 2025

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

I - POURQUOI VOULOIR L'ABOLITION -L'ÉLIMINATION TOTALE ET DÉFINITIVE- DE CES ARMES ?

Une question de survie
Un danger fondamental
Des coûts exorbitants
Une immoralité indéfendable
Une dissuasion plus que douteuse

II - POURQUOI LA FRANCE DEVRAIT-ELLE PARTICIPER A LEUR ABOLITION ?

- 1°) Un engagement au titre du Traité de Non-Prolifération
- 2°) Une inaction immorale et illégale des États dotés depuis l'entrée en vigueur du TNP en 1970

III - L'IMPASSE DU TRAITE D'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES

IV - UN DÉSARMEMENT COMPLET EST -IL POSSIBLE ?

V - POURQUOI FAUT-IL UN RÉFÉRENDUM ?

- 1°) C'est un droit
- 2°) C'est un impératif démocratique et une nécessité politique

VI - NE RISQUE-T-ON PAS DE PERDRE CE RÉFÉRENDUM ?

VII - ET SI ON LE PERDAIT QUAND MEME ?

VIII - LE CONTEXTE INTERNATIONAL N'EST-IL PAS DÉFAVORABLE AU DÉSARMEMENT SOUS TOUTES SES FORMES ?

IX - LE RIP EST UN PROCESSUS LONG ET DIFFICILE, POURQUOI Y-A-T-IL URGENCE A L'ENCLANCHER ?

X - QUI PEUT AGIR ET COMMENT ?

XI - POUR ALLER PLUS LOIN : PROPOSITION DE LOI RÉFÉRENDAIRE ET FORMULAIRE DE SOUTIEN

I - Pourquoi vouloir l'abolition - élimination totale et définitive - de ces armes ?

Une question de survie

Ces armes sont actuellement la pire menace contre l'humanité et contre la vie sur terre. Elles sont

UN RÉFÉRENDUM POUR ABOLIR LES ARMES NUCLÉAIRES ET RADIOACTIVES : POURQUOI ?

"fondamentalement dangereuses, extraordinairement coûteuses, militairement inefficaces et moralement indéfendables" (général Lee Butler, 1996, dernier chef du *Strategic Air Command*, ex-responsable de la mise en oeuvre de toutes les armes nucléaires US sur ordre du président).

Un danger fondamental

"Little Boy", la bombe A d'Hiroshima, qui équivalait à 15 kT (15 000 tonnes) de TNT, a entraîné la mort directe ou indirecte de quelque 250 000 personnes. A ce compte, les 290 bombes H françaises (TNO de 100 kT ou 7 fois Hiroshima + TNA de 300 kT ou 20 fois Hiroshima) pourraient en faire 600 millions (une "stricte suffisance" aux dires de nos stratèges...) et les 12 241 bombes déployées ou stockées dans le monde d'après le SIPRI Yearbook 2025 pourraient anéantir trois fois la totalité des 8 milliards d'humains.

Une guerre nucléaire pourrait faire, dans des souffrances atroces, des millions, si ce n'est des milliards de victimes et rendrait la planète invivable pour les survivants. Depuis 1945, une telle guerre a failli se produire à plusieurs reprises, lors de crises internationales mais aussi par erreur ou par accident. Les études historiques montrent que ce sont des concours de circonstances dus à la chance qui nous ont permis d'y échapper... jusqu'à présent. Par exemple en octobre 1962 (crise des missiles de Cuba) ou en septembre 1983 (Cf. [Stanislav Petrov, le Russe qui a sauvé le monde](#)). Mais la chance n'est ni garantie, ni éternelle.

Des coûts exorbitants

Les États-Unis programment pour ces armes 1700 milliards \$ sur 30 ans, soit 57 Mds \$/an. En France, au moins 400 Mds Euros ont été dépensés pour la force de frappe depuis la création du CEA en 1945. En 2025, 7 Mds d'Eurosuros ont été consacrés à sa seule modernisation (hors entretien, fonctionnement, coûts cachés) et son budget va encore augmenter dans les années à venir, aux dépens des budgets sociaux, sanitaires, éducatifs et environnementaux.

Une immoralité indéfendable

Ce sont des armes de destruction massive, de massacre, d'extermination, de génocide, de crime contre l'humanité. En outre, elles sont écocidaire : comme toutes les armes radioactives, elles contaminent l'environnement, y compris lors des tests, et ont sur l'ensemble du vivant un impact morbide, tératogène et létal illimité dans le temps.

Une dissuasion plus que douteuse

Pratiquement sans usage "sur le terrain", elles n'empêchent ni le terrorisme, ni les guerres dites "conventionnelles". Au contraire, elles incitent certains États dotés à piétiner le droit international et à faire la guerre, comme les États-Unis contre l'Irak en 2003, la Russie en Ukraine, ou Israël en Palestine et au Moyen-Orient. Si la France les employait en premier, comme "l'ultime avertissement" que prévoit sa stratégie, cela ne ferait que précipiter sa destruction et celle de ses habitants. Valéry Giscard d'Estaing l'avait compris : face à un agresseur lui aussi doté, il s'était promis de ne jamais les utiliser en premier, "un geste qui conduirait à l'anéantissement de la France". Mais, employées en second (pour "venger" une première frappe portée par l'ennemi), elles ne feraient que provoquer sa complète destruction. Ainsi, inutiles militairement, ces armes monstrueuses ne sont pas seulement criminelles : elles sont suicidaires.

II - Pourquoi la France devrait-elle participer à leur abolition ?

1°) Un engagement au titre du Traité de Non-Prolifération

Depuis son adhésion en 1992 au Traité sur la Non-Prolifération des armes nucléaires (TNP), la France est l'un des cinq États dotés d'armes nucléaires (ÉDAN) parties au TNP, qui sont tenus par son article VI de cesser la course aux armes nucléaires et de négocier entre eux "dans un délai rapproché" l'élimination totale de leurs armes. C'est donc, pour elle comme pour les autres ÉDAN, une obligation indiscutable, quoique bafouée en permanence.

Le 6 août 2024, une ONG et sept élus de la République, maires et députés, ont adressé une [lettre au Président de la République](#) lui demandant de "diligenter la diplomatie française pour faire savoir aux autres États, en particulier aux États belligérants, que la France est prête à renoncer à ses armes nucléaires, avec réciprocité, par la mise en oeuvre effective de l'article VI du TNP, et qu'elle invite par conséquent tous les États possédant des armes nucléaires, qu'ils soient ou non Parties au TNP, et tous ceux qui en hébergent sur leur sol, à se réunir pour négocier l'élimination planifiée, complète et contrôlée, des armes nucléaires et radioactives". Son haut destinataire l'a laissée sans réponse mais il a au contraire proposé d'étendre la "dissuasion française" au reste de l'Europe, ce qui accroît son absurdité.

2°) Une inaction immorale et illégale des Etats dotés depuis l'entrée en vigueur du TNP en 1970

Les ÉDAN ne se sont jamais réunis pour appliquer l'article VI, au mépris de leur engagement international et de la Charte de l'ONU. Cet exemple de cynisme contribue grandement au désordre mondial actuel. Il faut que l'un au moins des ÉDAN provoque l'ouverture des négociations prévues. La "patrie des droits de l'Homme" le peut et le doit.

III - L'impasse du Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires

1°) Les dirigeants français, après avoir combattu le TIAN, ont fait savoir qu'ils ne le signeraient jamais. Les quatre autres ÉDAN (États-Unis, Royaume-Uni, Russie et Chine) aussi. On ne pourra pas les obliger à le signer, mais on peut les obliger à respecter un traité qu'ils ont signé : le TNP et son article VI. Quant aux autres États dotés qui ne sont pas parties au TNP (Israël, Inde, Pakistan) ou à la Corée du Nord qui en est sortie après avoir profité de son article IV (droit au nucléaire civil) pour se procurer de quoi se faire des bombes, ils ne sont légalement obligés à rien. Mais si les ÉDAN négocient l'abolition, leur pression sera telle que les autres États dotés devront rejoindre la table de négociation. Même Israël, pour peu que Netanyahu et l'extrême-droite n'y soient plus au pouvoir : c'est son intérêt.

2°) Le TIAN propose seulement un désarmement unilatéral. Si elle le voulait, la France pourrait fort bien désarmer seule - nul besoin de traité pour cela. Mais si elle le fait :

- a) Il restera 97 % des armes nucléaires, qui continueront à menacer tout le monde, France comprise.
- b) Les autres États nucléaires n'auront aucune raison de suivre son exemple. Jamais le Pakistan ne désarmera sans que l'Inde désarme, ni la Russie sans les USA, ni Israël sans un règlement sûr et durable (donc juste...) du conflit israélo-palestinien, etc. **Le désarmement nucléaire sera multilatéral ou il ne sera pas.** Il implique la résolution diplomatique des sources de conflits les plus graves. C'est toute sa difficulté mais c'est aussi sa vertu : il contribuera à pacifier le monde.
- c) La France se sera privée du seul usage sensé de ses armes nucléaires : comme moyen d'exiger l'ouverture de négociations et comme "monnaie d'échange" pour obtenir l'élimination planifiée de toutes les armes nucléaires.

3°) Le TIAN n'est pas cohérent : il engage chaque partie à un désarmement "irréversible", mais l'article 17 l'autorise à se retirer du traité si elle estime que son intérêt l'exige, avec un simple préavis d'un an. Ce qui donnerait aux autres parties le droit de s'en retirer également, provoquant l'implosion du traité. Le TIAN manque donc ses objectifs, dont le premier était de "faire avancer le désarmement multilatéral" (Résolution L41 de l'AG de l'ONU, décembre 2015). Il

est au demeurant possible de l'atteindre autrement, si l'on parvient à forcer les ÉDAN à appliquer l'article VI du TNP.

4°) Peut-on soutenir à la fois le TIAN et la PPL référendaire ? Oui. Ce n'est pas incompatible, bien au contraire. Car, même s'il ne propose rien en termes de désarmement multilatéral, l'objectif ultime du TIAN est bien "un monde exempt à jamais d'armes nucléaires ", comme le rappellent les considérants 5, 15, 16, 17 et 18 de son Préambule et ses articles 7, 8 et 12. En 2017, l'intention du TIAN était d'exercer en ce sens une pression morale et politique sur les ÉDAN. Mais ils ne bougent pas. Les soutiens du TIAN seront donc parfaitement légitimes à apporter leur soutien résolu à la PPL référendaire, qui vise à sortir le désarmement nucléaire de l'impasse où les ÉDAN le maintiennent.

IV - Un désarmement complet est-il possible ?

Un désarmement nucléaire a déjà été amorcé. En 1986, à leur apogée, il y avait près de 65 000 "têtes nucléaires" (bombes A ou H). Aujourd'hui il y en a cinq fois moins, essentiellement du fait des réductions américano-russes consécutives au traité de Washington de 1987. Mais la course aux armes nucléaires a repris au début du XXI^e siècle. Elles ont été modernisées partout. Les arsenaux chinois, nord-coréen, indien, pakistanais, peut-être israélien et même britannique, augmentent. Leur contrôle effectif reste néanmoins possible, pourvu qu'il soit à la fois mutuel et international, comme le précise la proposition de loi soumise à référendum. Tous les États nucléaires devront prendre part au processus. Cela se fera presque à coup sûr si les cinq principaux ÉDAN l'initient et l'imposent. Mais qui peut l'imposer à leurs gouvernements, quand l'ONU n'y parvient pas ? Les peuples. Dont le peuple français.

V - Pourquoi faut-il un référendum ?

1°) C'est un droit

Les Français n'ont jamais été consultés sur la force de frappe depuis sa création, alors qu'elle coûte horriblement cher et qu'elle fait d'eux, par l'impôt et par leur silence, à la fois les complices de la préparation et de l'exécution éventuelle de crimes contre l'humanité, et leurs victimes probables par attaque préemptive ou par effet-boomerang.

Pourtant le général de Gaulle avait exprimé (le 27 juin 1962) l'intention de consulter les Français par référendum sur la question : "Approuvez-vous la constitution d'une force nationale de dissuasion, et l'affectation de tel et tel crédit à cette force ?". Comblar cette lacune démocratique majeure est d'autant plus important que la situation mondiale n'est plus du tout la même qu'au début des années soixante. Elle est en passe de devenir incontrôlable.

2°) C'est un impératif démocratique et une nécessité politique

C'est en effet le seul moyen d'avoir enfin le débat que l'omerta politico-médiatique interdit depuis les origines de la "dissuasion nucléaire". L'actuel Président de la République refusant d'agir pour un désarmement multilatéral, seul le peuple peut lui forcer la main par l'un des deux moyens, le référendum, dont il dispose pour exercer sa souveraineté (Article 3 de la Constitution). Son (ou sa) successeur(e) y sera également tenu(e), et ce, quel que soit son programme électoral. L'autre moyen -la représentation nationale- y contribuera aussi en permettant au peuple de s'exprimer.

VI - Ne risque-t-on pas de perdre ce référendum ?

Ce risque existe, comme pour n'importe quel référendum. Néanmoins, le supposé "consensus nucléaire" est un mythe forgé par les partisans des armes nucléaires. Quatre sondages IFOP-ACDN successifs en 2015, 2018, 2022 et 2025 ont montré qu'une majorité de Français souhaitent toujours l'abolition des armes nucléaires et radioactives et

UN RÉFÉRENDUM POUR ABOLIR LES ARMES NUCLÉAIRES ET RADIOACTIVES : POURQUOI ?

l'engagement actif de la France dans ce but. En mars 2025, malgré la propagande officielle et la guerre en Ukraine, ils étaient six sur dix (59 %) à le vouloir et 62% se disaient prêts à soutenir une Proposition de Loi organisant un référendum d'initiative partagée sur cette question, alors que 10% du corps électoral suffiraient. Même les électeurs de Marine Le Pen y sont majoritairement favorables, en dépit des dirigeants du Rassemblement National qui veulent "constitutionnaliser" la "force de dissuasion" française, c'est-à-dire la rendre intangible et éternelle, contre le droit international.

VII - Et si on le perdait quand même ?

Il est vrai qu'un référendum n'est jamais gagné d'avance. Il faudra donc se mobiliser contre le matraquage médiatique des lobbies militaro-industriels et pronucléaires. Mais que risque-t-on ? Au pire, un échec ne ferait que prolonger d'au moins deux ans -la durée pendant laquelle le sujet ne pourrait être réabordé- une politique qui se poursuit depuis 75 ans sans la moindre consultation et qui, à défaut de débat, se poursuivra à coup sûr avec un chef d'État doté du pouvoir exorbitant de massacrer des millions de congénères sans avoir le moindre compte à rendre.

VIII - Le contexte international n'est-il pas défavorable au désarmement sous toutes ses formes ?

Oui, hélas. Raison de plus pour que le peuple français impose à ses dirigeants une initiative qui permettra de sortir du cercle infernal : guerres => surarmement => guerres, pour entrer dans un cercle vertueux : négociations => désarmement nucléaire => détente => résolution des conflits => paix juste et durable => coopération internationale.

C'est ce cercle vertueux qui a abouti à la fin de la Guerre froide. En 1983, Reagan considérait l'URSS comme "l'empire du mal". En janvier 1986, Gorbatchev lui propose d'aller vers un monde sans armes nucléaires. Ils négocient et aboutissent au traité de Washington (8 décembre 1987) sur l'élimination des Forces Nucléaires Intermédiaires. L'air du temps change. Gorbatchev retire l'Armée rouge d'Afghanistan (février 1989). En novembre 1989, il refuse d'intervenir à Berlin, comme ce fut le cas à Budapest en 1956 ou Prague en 1968, et le mur tombe. On change d'ère. Sans un mort, sans un coup de feu. Après des décennies de tensions en Europe et de nombreuses guerres meurtrières presque partout ailleurs. Pourquoi ? Parce que la paix est une affaire de volonté, d'état d'esprit et d'atmosphère. La plupart des humains la souhaitent. En s'unissant, ils peuvent l'imposer aux fauteurs de guerre.

IX - Le RIP est un processus long et difficile, pourquoi y-a-t-il urgence à l'enclencher ?

Justement parce qu'il est long. Mais une fois lancé, même s'il doit être temporairement interrompu par un épisode électoral, il devra aller jusqu'au bout, sans que la question référendaire puisse être modifiée. Dans un contexte international dégradé, qui nous place pratiquement à une minute de l'Apocalypse selon le *Bulletin of Atomic Scientists*, le seul fait de l'enclencher et ainsi de faire savoir que le Parlement et le peuple français veulent provoquer un processus d'abolition des armes nucléaires peut avoir des effets significatifs, voire très importants, voire décisifs.

Sur le plan national, cet objectif permettra de renforcer les combats sociaux, démocratiques et environnementaux, surplombés par la menace d'une autodestruction planétaire. Il rassemblera la gauche et les écologistes, et plus généralement les personnes de bonne volonté qui découvriront les visées diamétralement contraires du Rassemblement National. La paix, la fraternité, la coopération internationale devenant un enjeu des campagnes présidentielle et législatives, elles seront nombreuses à s'opposer au RN et à le faire reculer dans les urnes.

X - Qui peut agir ? Comment ?

UN RÉFÉRENDUM POUR ABOLIR LES ARMES NUCLÉAIRES ET RADIOACTIVES : POURQUOI ?

Les parlementaires, en signant et en retournant sans tarder à ACDN le formulaire de soutien à la PPL. Il faut les signatures de 185 députés ou sénateurs (sur 925) : un cinquième du Parlement.

Les citoyen(ne)s, 1°) en invitant les parlementaires de leur choix à signer la PPL ; 2°) en apportant leur soutien à la PPL pendant la collecte nationale qui durera 9 mois ; 3°) en votant pour le OUI lors du référendum proprement dit.

XI - Pour aller plus loin : Proposition Parlementaire de Loi visant à organiser un référendum sur la participation de la France à l'abolition des armes nucléaires et radioactives

Formulaire de soutien.

`<dl class='spip_document_1460 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'><a href='https://www.acdn.net/spip/IMG/pdf/formulaire_de_soutien_a_la_proposition_de_loi_referendaire_abolition_des_armes_nucleaires_et_radioactives-2.pdf' title='PDF - 129.8 ko' type='application/pdf'>`